



Lausanne, le 15 octobre 2026

Service public

Fédération syndicale SUD

Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne

tél. 021 / 351 22 50

e-mail info@sud-vd.ch

site www.sud-vd.ch

CPEV

Conseil d'administration

Caroline 9

CP 288

1001 Lausanne

Investissements de la CPVE et respect des droits humains

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration de la CPEV,

Nous vous écrivons pour vous mettre en demeure de respecter et de faire respecter les résolutions de l'Assemblée des délégués·es des assuré·es de la CPEV, qui vous ont été transmises deux fois déjà au sujet de la politique d'exclusion des investissements de la CPEV.

Si, à l'origine de ces démarches, il s'agissait de cibler l'ensemble du dispositif financier à l'appui du génocide en Palestine, à travers les obligations d'État israéliennes ainsi que les participations dans des entreprises à l'appui de l'appareil militaire et sécuritaire il s'agit aujourd'hui de l'étendre à l'ensemble des États et des entreprises qui violent les droits humains.

Vous nous avez affirmé vouloir répondre aux exigences de l'Assemblée des délégué·es dans la mesure de vos possibilités. Nous savons que vous faites face à un impératif de rendement qui vous oblige à placer des fonds appartenant aux assuré·es, ainsi qu'aux pensionnés et pensionnées sur les marchés financiers dont la non-transparence des investissements serait à l'origine de vos difficultés à satisfaire aux demandes de l'Assemblée.

Vous avez pourtant annoncé dès le 1er juillet 2026 reprendre les dispositions du SECO en matière d'exclusion de placements mobiliers., Or, cela ne concerne que les obligations d'État israéliennes. C'est insuffisant.

Vous n'ignorez pourtant pas que l'ONU tient une liste noire des entreprises violant les droits humains pour elle-même ou pour des États tiers.

Votre politique ESG ne doit donc pas seulement tenir pour exclus les entreprises et États que le SECO bannit mais celles et ceux que l'ONU exclut.

Par conséquent, nous vous demandons de désinvestir immédiatement la CPEV des entreprises et États listés par l'ONU, ainsi que de leurs filiales ou partenaires majoritaires.

Cette liste figure sur le site de l'ONU à l'adresse suivante :

<https://www.ohchr.org/en/documents/thematic-reports/ahrc6320-database-all-business-enterprises-involved-activities-detailed>

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration de la CPEV, nos meilleures salutations.

Pour le secrétariat fédéral de SUD